

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	45 (1974)
Heft:	3
Rubrik:	Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1974

Le comité de l'ADIJ a fixé l'assemblée générale annuelle au samedi 18 mai 1974, à Delémont.

Mémento 1974

Voulez-vous des renseignements précis sur nos autorités fédérales, cantonales et de district ?

Le mémento 1974 vient de sortir de presse. Il vous fournira tous ces renseignements en vous indiquant notamment quels sont les représentants jurassiens sur le plan cantonal et fédéral et les fonctionnaires supérieurs de nos districts.

Le mémento 1974 s'obtient au Secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier, pour le prix de 50 centimes.

Séance du comité central de l'ADIJ

Le comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni le 31 janvier 1974 à Moutier, sous la présidence de M. Frédéric Savoie de Saint-Imier.

Le comité central accepta tout d'abord 55 nouvelles adhésions à l'ADIJ et enregistra la démission de 5 de ses membres.

Sur proposition de la direction, le comité central décida l'octroi d'une subvention de 1000 fr. à l'intention du Marché-Concours national de Saignelégier pour l'année 1974. D'autre part, diverses subventions furent votées, en particulier une en faveur de la Fédération romande de consommatrices, section jurassienne.

Ensuite de quoi, le comité central passa à la nomination définitive des membres de la Commission économique, dont la composition est la suivante :

Président :	Joseph Boinay, Bienné
Commission cantonale pour le développement :	Georges Morand, Belprahon
Chambre de commerce :	Paul Schoch, président, Delémont Jean Demagistri (Duko), Birse Charles Stampfli (Nivarox), Saint-Imier Georges Bossy (Burrus), Ajoie
Industrie :	Philippe Holzer (Bechler), Moutier Robert de Montcuit (Filature d'Ajoie), Alle Georges Bossy (Burrus), Boncourt Rémy Fiechter, Tramelan Eugen Staubli (Tuilerie SA), Laufon

— fonderie	Roger Dumont (Boillat), Reconvilier
— construction	Ernest Parietti, Porrentruy
— arts et métiers	Charles Marty, La Neuveville Gaston Renggli, Delémont
Banques :	Marc Berberat (BPS), Saint-Imier
Tourisme :	Francis Erard (Pro Jura), Moutier
Agriculture :	Henri Cuttat, Courtemelon
Syndicats :	USS : André Mottaz, Delémont, prés. du Cartel syndical jurassien Syndicat chrétien : Joseph Jeanbourquin (FCOM), Les Bois
Commerce :	Jacques Wolfender, Saint-Imier Joseph Zahno, Moutier
Démographie :	André Denis, Porrentruy
Economiste :	Denis Maillat, Neuchâtel
ADEP : *	Fernand Claude, Porrentruy
Commission de l'aménagement du territoire :	Marcel Faivre, Porrentruy

Notons encore que cette commission sera notamment complétée par des représentants de la viticulture, de la cimenterie et de la sylviculture.

Le comité central entama ensuite l'étude de la révision des statuts de l'ADIJ.

Puis, sur proposition de M. François Lachat, secrétaire général, il adopta le principe, sous certaines conditions, de sa collaboration avec l'Office du plan d'aménagement pour la mise sur pied du plan directeur des sites du Jura. Et il prit encore la décision d'étudier les thèses de l'ORL (Institut pour l'aménagement national, régional et local, de l'EPFZ), afin d'être en mesure de défendre efficacement le Jura dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Décision fut encore prise de participer activement aux travaux relatifs à l'« Année 1975 du patrimoine architectural ».

La date et le lieu de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ furent fixés : 18 mai 1974 à Delémont.

Enfin, sur proposition du secrétaire général, le comité central organisera des déjeuners-débats avec différentes personnalités de passage dans le Jura. Ceci afin de promouvoir les échanges et l'émulation dans les domaines les plus divers.

* Association pour le développement économique du district de Porrentruy.